

# DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2024-03

**Objet : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement des abords du groupe scolaire Dous Maynadyes- Avenue de la plage.  
LOT UNIQUE : Voire-Terrassement- Espaces verts.**

## LE MAIRE D'ONDRES

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

**VU** le lancement de la consultation, référencée ST n°2023-09, établie sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du Code la Commande Publique, pour les travaux d'aménagement des abords du groupe scolaire Dous Maynadyes, situé avenue de la plage à Ondres,

**VU** la publication de l'avis de marché de cette consultation sur la plateforme « marchespublics.landespublic.org » en date du 30 novembre 2023, ainsi que dans le Journal Sud-Ouest du 05 décembre 2023,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres de cette consultation établi en date du 02 février 2024, par le maître d'œuvre de cette opération,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1.

Le marché de travaux pour l'aménagement des abords du groupe scolaire Dous Maynadyes, avenue de la plage- LOT UNIQUE : Voire-Terrassement- Espaces verts est attribué à **SARL REY BETBEDER, pour un montant de 293 835.10 €HT, soit 352 602.12 €TTC.**

### ARTICLE 2.

Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

### ARTICLE 3.

La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal

Fait à ONDRES, le 05 février 2024.

Le Maire,

Eva BELIN

